

# SKOS CSIAS COSAS

Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe

Conférence suisse des institutions d'action sociale

Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale

Conferenza svizra da l'agid sozial

RAPPORT ANNUEL

2020





Éditorial	
Une année inoubliable	2
Rapport du directeur général	
Nouvelle stratégie de la CSIAS	7
Corona-Monitoring du nombre de dossiers	
Un développement hétérogène avec des chiffres moyens stables	11
Normes CSIAS	
Nouveau portail web contemporain et pratique	14
Brèves	17
Perspectives	22

## Comptes annuels et informations

Bilan	26
Compte de résultats	27
Tableau des flux de trésorerie	28
Capital d'organisation, fonds et grille des immobilisations	29
Rapport de l'organe de contrôle	31
À propos de la CSIAS	32



Christoph Eymann  
Président de la CSIAS

# Une année inoubliable

Lorsque nous avons fixé les objectifs annuels pour 2020, nous n'avions pas la moindre idée de la tournure dramatique que prendrait l'année. Elle a été en grande partie marquée par la crise du coronavirus, qui a également posé d'énormes défis à la CSIAS et à ses membres et suscité d'innombrables interrogations qui nécessitaient des réponses rapides. Dès le départ, la CSIAS s'est fortement intéressée à l'évolution de la crise sous l'angle de l'aide sociale. Nous avons analysé les enjeux à court et moyen terme et tenté de soutenir les services sociaux à l'aide de recommandations afin qu'ils puissent mener à bien leurs tâches malgré les contraintes induites par les mesures de protection.

Dès le mois d'avril, la CSIAS a élaboré des scénarios relatifs à l'impact de la crise du coronavirus sur l'aide sociale pour la période 2020-2022. Dans un document d'analyse qui a suscité un grand intérêt médiatique, la CSIAS a estimé le nombre de dossiers pour les années à venir. En collaboration avec les cantons, villes et communes, ainsi qu'avec des organismes d'aide sociale privés, la CSIAS s'est fortement engagée en faveur du bon fonctionnement de la sécurité sociale pendant la pandémie. Afin de pouvoir suivre l'évolution de l'aide sociale dans les plus brefs délais et réagir sans attendre, la CSIAS a lancé un monitoring à l'échelle nationale. Une initiative qui a permis de documenter l'évolution mensuelle du nombre de bénéficiaires à partir de juin 2020. Grâce aux mesures de protection prises par la Confédération, le nombre de cas n'a pas augmenté malgré la crise du coronavirus. A moyen et long terme, le CSIAS s'attend toutefois à une augmentation significative du nombre de cas d'aide sociale.

Avant même l'éclatement de la crise, la CSIAS avait organisé en janvier une rencontre de la Nouvelle année de la Charte Aide Sociale Suisse avec ses organisations partenaires. Les ambassadrices et ambassadeurs de la Charte, fondée en 2019 en coopération avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), l'Union des villes suisses, l'Initiative des villes pour la politique sociale, la Croix-Rouge suisse et la Société suisse d'utilité publique (SSIG) ont fait preuve d'un vif intérêt et d'un grand engagement. Ce fut un échange inspirant sur des sujets de politique sociale actuels.

Puis la pandémie a frappé l'Europe. Avant le confinement et au vu de l'évolution rapide, il était déjà évident que la Journée nationale de Bienne «Le difficile chemin vers le premier marché du travail» ne pourrait pas avoir lieu en mars. En raison de la forte hausse du nombre de cas de Covid-19 après la période estivale, la CSIAS a regretté de devoir annuler l'événement reporté à novembre 2020, puis de le tenir sous

forme de webinaire avec un contenu réduit. Il s'est avéré que l'échange entre experts répond plus que jamais à un besoin actuel, car la crise du coronavirus soulève de nombreuses questions, notamment au niveau du marché du travail. Il est impressionnant d'observer les changements majeurs du premier marché du travail. Nombreux sont ceux qui se demandent à quoi ressemblera la politique du marché du travail ou qui s'interrogent sur les conséquences de ces changements sur l'intégration des bénéficiaires de l'aide sociale. L'assemblée générale de mai n'a, elle non plus, pas pu avoir lieu en cette année extraordinaire. Les comptes annuels et autres décisions statutaires ont ainsi dû être approuvés par les membres par vote électronique.

Mais même dans les moments difficiles, où tout ne se passe pas sans encombre, il y a des évolutions positives à signaler. Le nouveau portail des normes est en ligne et la révision des normes est achevée. La consultation de janvier 2020 sur l'adaptation des normes ayant été jugée favorablement par une large majorité des 320 réponses des cantons et services sociaux communaux ou régionaux, les nouveautés ont pu être approuvées par le Comité lors de son séminaire (numérique) des 23 et 24 avril. En mai 2020, la CDAS a également décidé de recommander l'application des normes 2020 aux cantons, avec une entrée en vigueur prévue le 1er janvier 2021. Après deux ans de travaux préparatoires intensifs, le nouveau portail des normes CSIAS a aussi été mis en ligne en septembre. La CSIAS a opéré une refonte complète du portail afin de le rendre plus convivial pour les membres. S'ils le souhaitent, les utilisateurs peuvent désormais intégrer leurs propres manuels de l'aide sociale, recommandations, documents, etc.

Il est également réjouissant de constater que les conseillers-fédéraux ont approuvé deux requêtes politiques soumises par la CSIAS: les prestations transitoires pour les chômeurs âgés de longue durée et l'augmentation des subventions destinées à la formation continue, y compris pour les bénéficiaires de l'aide sociale sans première formation. Après avoir constaté la forte hausse du groupe des bénéficiaires âgés, la CSIAS avait publié en 2018 une prise de position appelant à des mesures urgentes en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale âgés. Avec l'offensive de formation continue, la CSIAS s'engage depuis 2018, en collaboration avec la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA), à améliorer les qualifications professionnelles des bénéficiaires de l'aide sociale. En janvier 2020, la mise en œuvre et la phase pilote de l'offensive de formation continue ont débuté avec la participation de 10 services sociaux. Je suis convaincu qu'avec ce projet et d'autres, nous serons en mesure de contribuer efficacement à l'intégration professionnelle dans les années à venir.



---

## Rapport du Directeur Général

### Nouvelle stratégie de la CSIAS



**Markus Kaufmann**  
Secrétaire général

Comment l'aide sociale se développera-t-elle ces prochaines années ? Quels défis devra-t-elle relever au regard de l'évolution de la société ? Comment la CSIAS doit-elle se positionner à cet égard ? En tant qu'association professionnelle, comment peut-elle répondre aux préoccupations de ses membres ? La CSIAS se pose régulièrement ces questions lors du renouvellement de sa stratégie. Ces vingt dernières années, ce processus a été réitéré tous les quatre à six ans, la dernière fois en 2016. En août 2020, le Comité directeur a donné le feu vert au renouvellement de la stratégie et a mis en place une commission dirigée par Mirjam Schlup (ville de Zurich) et Andrea Lübberstedt (canton de Zurich). La première étape a consisté à poser un regard extérieur sur le travail de la CSIAS. À cette fin, sept experts ont été invités au séminaire du Comité directeur. Andreas Dummermuth (Conférence des caisses cantonales de compensation), Véréna Keller (AvenirSocial), Jérôme Cosandey (Avenir Suisse), Pierre Heusser (ombudsmann de la ville de Zurich), Gabriela Medici (Union syndicale suisse), Anna Maria Riedi (Haute école spécialisée bernoise) et Christoph Niederberger (Association des communes suisses) ont ainsi partagé leurs points de vue sur le travail réalisé ces quatre dernières années et leurs futures attentes à l'égard de la CSIAS. Le bilan est positif à maints égards. Ils relèvent ainsi le développement continu des activités de l'association, en particulier la révision des normes, ainsi que les interventions sociopolitiques dans les domaines de l'intégration des réfugiés, de la formation continue et des prestations transitoires. Quant aux critiques, elles portaient sur l'absence de progrès au niveau de la structure organisationnelle de l'aide sociale, l'accent insuffisant sur l'aide personnelle et la charge financière croissante des communes.

Sur la base de cet état des lieux, des champs d'action ont été formulés pour les années à venir. L'une des tâches prioritaires de la CSIAS reste bien sûr le développement continu des normes. Le cycle de révision 2021-2024 prévoit d'étudier les adaptations à apporter au contenu, notamment au niveau de l'aide personnelle et de l'intégration sociale. Dans le cadre du champ d'action de l'aide sociale, les thèmes abordés comprennent l'impact de la numérisation sur les services sociaux et les client-e-s, les modèles de financement équitables et la sécurité juridique. L'aide sociale est souvent la première à identifier les nouveaux problèmes sociaux. La description du rôle sociopolitique de la CSIAS fera l'objet d'un champ d'action distinct. Enfin, il incombe à la CSIAS d'adapter ses services et offres à l'évolution des besoins de ses membres, un sujet qui constituera le quatrième champ d'action.

En février 2021, le Comité stratégique a mis un premier projet de la nouvelle stratégie en consultation auprès des commissions et instances régionales. En avril, le Comité de la CSIAS discutera et adoptera la version révisée. La nouvelle stratégie sera disponible au moment de la publication du rapport annuel. La synthèse des stratégies des vingt dernières années le montre: même si la société évolue rapidement, notamment en matière de mondialisation et de numérisation, les questions de prévention de la pauvreté, d'intégration sociale et professionnelle et de couverture des besoins de base restent inchangées dans de nombreux domaines. Forte de cette continuité et de ses 116 ans d'histoire, la CSIAS poursuivra son engagement en faveur d'une aide sociale efficace et respectueuse de la dignité humaine au cours des quatre prochaines années, en tenant compte des intérêts de ses membres et des bénéficiaires de l'aide sociale.





---

## Monitoring du nombre de dossiers durant la crise du coronavirus

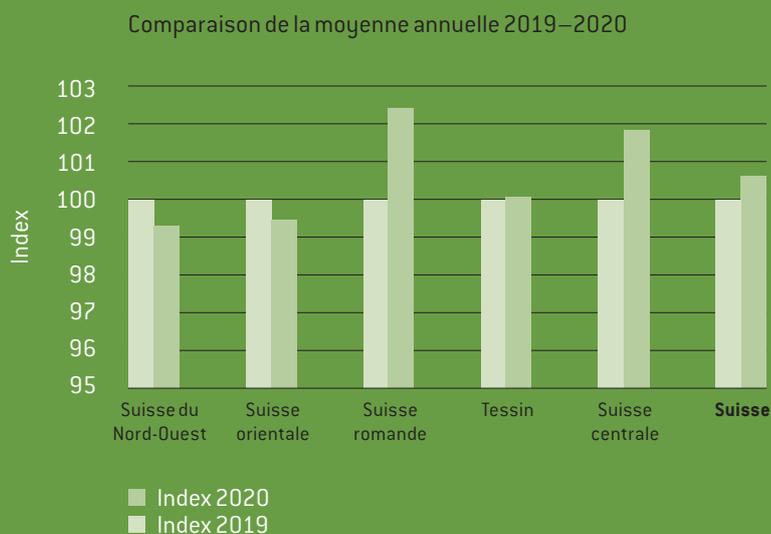
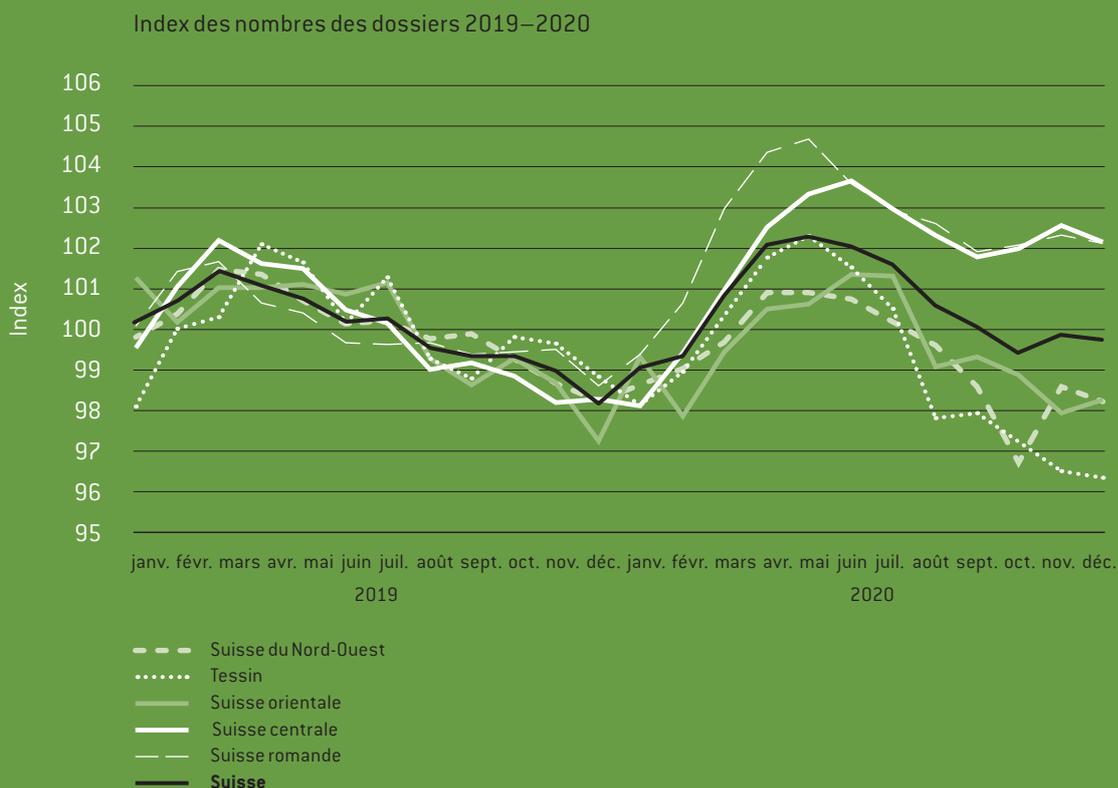
## Un développement hétérogène avec des chiffres moyens stables

Andrea Beeler

Au début de la crise du coronavirus, la nécessité de disposer dans les meilleurs délais de déclarations bien étayées sur l'évolution du nombre de dossiers s'est clairement imposée. Les évaluations de la statistique de l'aide sociale et le rapport sur les indicateurs de l'Initiative des villes pour la politique sociale ne sont réalisés que l'année suivante et ne pouvaient donc pas répondre à ce rapide besoin d'information. La CSIAS a donc mis en place un monitoring du nombre de dossiers en mai 2020, auquel participent les services sociaux cantonaux, régionaux et communaux de toute la Suisse. Chaque partie du pays, ainsi que les régions urbaines et rurales sont représentées. Dans l'ensemble, les participants représentent 57% des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse.

Au début de la crise de Covid-19, une légère hausse du nombre de dossiers d'aide sociale a été constatée à l'échelle nationale. Début avril, le Conseil fédéral a adopté un train de mesures avec une extension des prestations de l'assurance-chômage, des indemnités pour perte de gain et des crédits-relais. Par conséquent, le nombre de dossiers d'aide sociale est retombé, avec un certain retard, au niveau du mois moyen de l'année 2019. Le nombre de dossiers est ensuite resté stable tout au long de l'année. La valeur la plus élevée a été observée en mai 2020 (indice 102,3). En décembre 2020, l'indice était de 100,6 points de pourcentage (PP) par rapport au mois moyen de l'année 2019 (indice 100).

# Monitoring du nombre de dossiers durant la crise du coronavirus



Dans les régions, l'évolution du nombre de dossiers a été plus hétérogène qu'avant la crise du coronavirus. La Suisse centrale (+2,0 PP) et la Suisse romande (+4,6 PP) ont encore enregistré une légère augmentation du nombre de dossiers en décembre par rapport au mois moyen de 2019. Depuis août, le nombre de dossiers dans les régions du Nord-Ouest de la Suisse (-1,6 PP en décembre 2020), de Suisse orientale (-1,7 PP) et du canton du Tessin (-3,7 PP) est en revanche déjà légèrement inférieur au mois moyen de 2019. Les différences régionales pourraient notamment s'expliquer par la structure économique différente, telle que la dépendance au tourisme étranger, ainsi que par les disparités des prestations sous condition de ressources au niveau cantonal.

La tendance stable associée aux différences régionales est également confirmée par la comparaison des deux indices annuels. L'indice annuel suisse 2020 (100,7) est presque identique à celui de l'année précédente (100). Dans les régions de Suisse centrale (+1,8) et de Suisse romande (+2,6 PP), il était cependant supérieur en 2020 qu'en 2019, tandis qu'au Nord-Ouest de la Suisse (99,3 PP), en Suisse orientale (99,5 PP) et au Tessin (100,0 PP), il était légèrement inférieur ou égal.

Selon la CSIAS, cette stabilité du nombre de dossiers tient d'une part à l'extension des assurances sociales en amont (indemnités journalières de l'assurance chômage, travail à temps partiel, allocation pour perte de gain en cas de coronavirus) pendant la crise. D'autre part, de nombreuses personnes touchées vivent encore de leurs réserves ou renoncent à l'aide sociale par crainte de conséquences négatives.

À moyen et long terme, la CSIAS prévoit une hausse significative du nombre de dossiers dans l'aide sociale, en l'occurrence si la crise du coronavirus persiste et que les assurances sociales en amont limitent à nouveau leurs prestations. Selon les estimations de la CSIAS, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale pourrait augmenter de 12 à 28% d'ici à 2022, selon le scénario sous-jacent.

Monitoring du nombre de dossiers: [www.skos.ch/fr/themes/aidesociale-et-coronavirus/monitoring-nombrededossier](http://www.skos.ch/fr/themes/aidesociale-et-coronavirus/monitoring-nombrededossier)

---

## Normes CSIAS

### Nouveau portail web contemporain et pratique

Alexander Suter

Depuis près de 60 ans, les cantons, communes et organismes d'aide sociale privés utilisent l'instrument commun des normes CSIAS pour harmoniser l'aide sociale. Les normes sont régulièrement révisées et donc adaptées aux exigences actuelles. De 2017 à 2020, les normes ont été reformulées avec la participation de toutes les commissions de la CSIAS, ainsi que d'autres experts des sciences et de la pratique. Plus contemporaines, elles ont été restructurées et publiées sur le nouveau portail web spécialement dédié. Au cours des trois dernières années, près de 100 personnes ont contribué au développement du contenu des normes CSIAS.

Les nouvelles normes sont entrées en vigueur le 1er janvier 2021, après avoir été approuvées par le Comité de la CSIAS le 27 avril 2020 et recommandées aux cantons par le plénum de la CDAS le 5 juin 2020. 23 cantons, quatre associations cantonales et 251 services sociaux ont notamment participé à la consultation préalable auprès des membres de la CSIAS. Sur les quelque 320 prises de position reçues, une grande majorité approuvait la révision des normes.

Un des objectifs principaux de la révision était de séparer clairement les normes, les explications et les aides pratiques. La partie consacrée aux normes pour la conception et le calcul de l'aide sociale (normes) sont ainsi distinguées des aides à l'interprétation (explications) et des aides à l'application pratique (aides pratiques). Seuls quelques ajouts et adaptations ont été apportés au contenu, tels que la création d'un chapitre sur l'aide personnelle, le développement du chapitre sur le remboursement et l'explication des raisons justifiant une levée des sanctions.

La répartition claire des normes, explications et aides pratiques a permis de publier les normes sous une nouvelle forme. Le nouveau portail des normes joue à ce titre un rôle central, puisque les publications spécialisées de la CSIAS sont, pour la première fois, structurées par thème et interconnectées avec les normes CSIAS associées. Par ailleurs, l'ancien classeur des normes au format A5 a été remplacé par une nouvelle édition au format A4. Le contenu du classeur et les futures mises à jour peuvent être directement téléchargés et imprimés depuis le nouveau portail des normes.

Le nouveau portail des normes offre aux membres de la CSIAS la possibilité de publier leurs propres contenus. La plupart des cantons disposent déjà de manuels de l'aide sociale publics, dont certains s'appuient sur les normes CSIAS, qu'ils précisent ou adaptent à leurs spécificités cantonales. Grâce à la possibilité de les afficher sur le portail aux côtés des normes CSIAS, ils disposent d'un outil complet pour la pratique. Les propres contenus publiés sur le portail peuvent également être protégés par mot de passe avec un accès réservé aux collaborateurs.

À une exception près, tous les cantons ont décidé d'adopter les nouvelles normes CSIAS à partir du 1er janvier 2021 ou courant 2021. Dans un canton, la décision était encore en attente début 2021, le temps de réaliser une consultation cantonale interne. Les normes CSIAS continuent donc d'atteindre dans une large mesure l'objectif d'harmoniser l'aide sociale en Suisse. La version modernisée a également jeté les bases des révisions du contenu, dont les discussions ont d'ores et déjà débuté en 2020. La consultation auprès des membres et les discussions au sein des commissions de la CSIAS ont soulevé de nombreuses questions qui seront abordées lors de la prochaine étape de révision 2021-2024.



---

## Brèves

### Crise du coronavirus

La CSIAS y décrit, sous l'angle de l'aide sociale, l'évolution de la crise du coronavirus en 2020, identifie les défis à court et moyen terme et dresse trois scénarios pour la hausse du nombre de dossiers et des coûts de l'aide sociale pour la période 2020-2022.

La CSIAS a élaboré une série de recommandations pratiques à l'attention des services sociaux afin de les aider à faire face à l'impact de la crise sur leur travail. Les recommandations concernent notamment le maintien des aides actuelles, le traitement des nouvelles demandes ou demandes d'aide supplémentaire, la prise en charge des coûts des masques de protection, l'impact sur les projets de formation, ainsi que les mesures d'intégration professionnelle et sociale. Une notice adéquate a été mise à jour tout au long de l'année. Un portail d'information a été créé pour les personnes connaissant des difficultés financières en raison de la crise du coronavirus.

### Offensive de formation continue: programme de soutien pour les services sociaux

L'offensive de formation continue de la FSEA et de la CSIAS a été lancée en 2018. Afin de mettre en œuvre l'offensive, un programme a été lancé pour aider dix services sociaux à développer des structures d'encouragement dans le domaine de la formation continue. Jusqu'à fin 2021, les services sociaux bénéficieront des conseils et de l'accompagnement d'expertes et d'experts, ainsi que de séances de réseautage. L'offensive a donné lieu à une liste de contrôle grâce à laquelle les assistantes et assistants sociaux peuvent facilement véri-

fier ce qu'elles/ils ont déjà appris sur la formation de leurs clients au cours des entretiens de conseil. La liste de contrôle contient également des informations sur la manière d'investiguer et d'observer les compétences pendant l'entretien. Le projet est soutenu par quatre fondations et l'Office fédéral du développement territorial ARE.

### Manifestations

La Journée nationale de Bienne du 2 novembre 2020 s'est déroulée sous forme de webinaire. 130 personnes intéressées ont participé à l'événement qui a été réduit à 90 minutes. Sur le thème «Le difficile chemin vers le premier marché du travail», la journée a abordé les questions suivantes: existe-t-il une place pour les bénéficiaires de l'aide sociale aptes au travail sur le premier marché de l'emploi? Comment se présentent ces activités et quelles conditions les employeurs posent-ils dans ce contexte?

Le 14 septembre 2020, le Forum CSIAS s'est tenu à Olten sur le thème de la numérisation. Les 100 participants ont abordé la question du développement de la numérisation dans le travail social, et en particulier dans l'aide sociale, et comment gérer la transformation digitale dans le travail social au sens d'un débat critique et constructif. Les participants ont beaucoup apprécié l'échange sur place – malgré l'obligation de porter un masque.

---

## Brèves

### Charte Aide Sociale Suisse

En collaboration avec ses organisations partenaires de la Charte Aide Sociale Suisse, la CSIAS a organisé une rencontre de la Nouvelle année à Berne le 14 janvier 2020. Les ambassadrices et ambassadeurs de la Charte, ainsi que les organisations et institutions de soutien ont été invités à cette occasion. Les personnes présentes ont reçu des informations sur la Charte, sa création, ses objectifs et défis. L'objectif de l'événement était aussi de remercier toutes les personnes qui ont soutenu la Charte et de mieux faire connaissance.

### Assemblée générale

L'assemblée générale de la CSIAS du 12 mai 2020 sur le thème «Agenda Intégration», qui devait avoir lieu sous forme de webinaire, a malheureusement dû être annulée en raison de la crise du coronavirus. Les affaires statutaires ont été approuvées par voie électronique.

### Prises de position et bases

Document de base de la CSIAS sur le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et les coûts dans l'aide sociale 2020 – 2023: la CSIAS a développé son propre modèle d'évaluation basé sur les statistiques en matière d'asile et de LEI du SEM, ainsi que sur la statistique de l'aide sociale de l'OFS. Elle examine ainsi l'impact prévu sur les coûts de l'aide sociale 2020 – 2023 dû à la hausse du nombre de réfugiés reconnus et de personnes admises à titre provisoire qui relèveront de la responsabilité des cantons entre 2020 et 2022. Elle en tire des conclusions pour l'aide sociale pour les années à venir au regard de la crise de Covid-19 et de son impact négatif sur la conjoncture économique et le marché du travail.

Document de base de la CSIAS sur le minimum vital social: De quels moyens une personne a-t-elle besoin pour vivre en Suisse et quel niveau de vie l'État est-il censé garantir à la population ? Au cœur de l'aide sociale figure le minimum vital social, qui est devenu une valeur de référence essentielle de la politique sociale suisse. Il permet aux personnes en situation de pauvreté de mener une vie digne et de participer à la vie sociale et professionnelle. Le document de base de la CSIAS présente la conception, le développement et l'étalement historique du système du minimum vital social.

Document de base de la CSIAS sur le logement: Le logement est un sujet important, complexe et pluridimensionnel dans l'aide sociale – tant au niveau de la prévention que de l'aide individuelle ou de la sortie durable de l'aide sociale. Dans le nouveau document de base, la CSIAS apporte un éclairage sur le thème du logement et présente les différents défis et pistes d'action. Elle examine à ce titre plusieurs aspects: influencer l'offre de logements, offrir des garanties financières et mettre en place des services de conseil.

Document de base sur la pauvreté et les seuils de pauvreté: la CSIAS a mis à jour son document de base sur la pauvreté et les seuils de pauvreté. Elle y présente les différents modèles et approches de la définition. Les définitions de la CSIAS de la pauvreté et du minimum vital social sont devenues des références centrales de la politique sociale suisse. D'une part, elles tiennent compte des besoins matériels et immatériels de base et, d'autre part, du coût de la vie prévalent.

#### Informations des commissions

Commission Politique sociale et aide sociale SoSo  
Comme l'année précédente, le travail de la commission spécialisée SoSo s'est concentré en 2020 sur les «innovations sociales dans l'aide sociale» en plus des affaires courantes. Les deux études «Conseil juridique et protection juridique des personnes en situation de pauvreté» et «Modèles de participation des personnes touchées et menacées de pauvreté dans la prévention et la lutte contre la pauvreté», qui ont vu le jour dans le cadre du «Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté» (PAN) de l'OFAS ont été discutées à cette occasion. Les thèmes des sanctions et investissements sociaux ont permis d'examiner deux projets de recherche à l'étranger. L'impact de la crise du coronavirus sur l'aide sociale a également fait l'objet de discussions approfondies. En outre, la SoSo a géré le projet «Monitoring de la pauvreté en Suisse» et a rédigé une prise de position sur le projet «Mesurer la pauvreté en tenant compte de la fortune». Ernst Reimann (Zurich) et Pierre-Antoine Schorderet (Vaud) ont quitté la SoSo. Daniel Frei (Niederbipp) et René Balmer (ville de Zurich) ont rejoint la commission en tant que nouveaux membres.

---

## Brèves

### Commission Développements organisationnels et finances (Oe+F)

La commission spécialisée s'est réunie trois fois en 2020 dans le but de préparer le Forum sur le thème de la numérisation dans le travail social. Quant à ses activités, la commission a travaillé sur le monitoring du nombre de dossiers (impact de la pandémie de Covid-19 sur l'aide sociale), le développement de la CSIAS-Line, le processus stratégique CSIAS 2025 et l'étude préliminaire portant un outil de calcul du nombre de dossiers (Caseload Converter). Dans le cadre de ce projet Innocheck, 15 services sociaux de petite et moyenne taille de toute la Suisse ont été interrogés sur leur charge de travail. La commission a accueilli deux nouveaux membres, Markus Bieri, chef du service social régional de Frutigen et Martin Fasel, chef du service social régional de Sense-Mittelland.

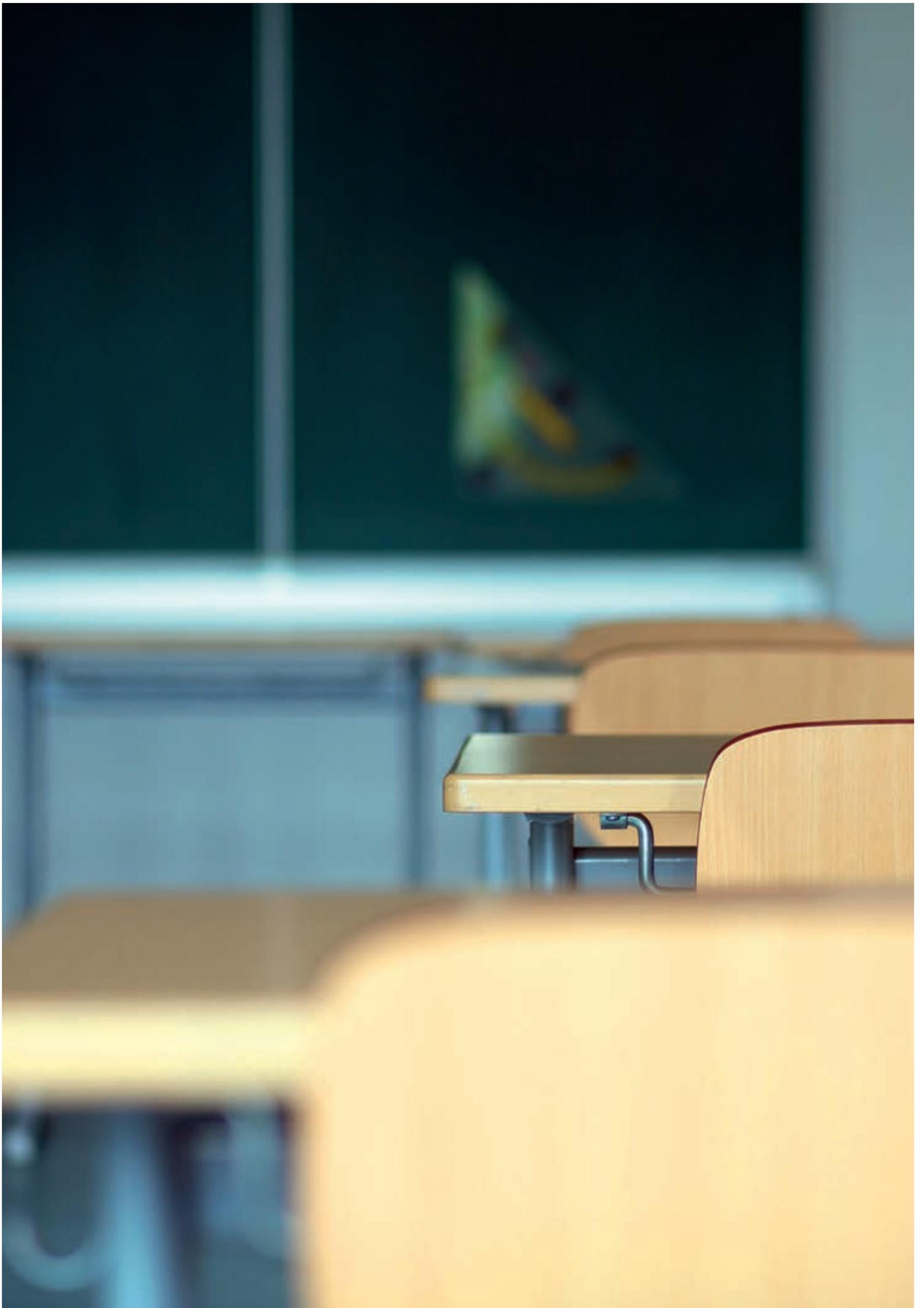
### Commission Questions juridiques

La commission Questions juridiques s'est réunie trois fois, notamment à l'occasion de sa 100<sup>ème</sup> séance. L'apéritif prévu a été reporté à l'année prochaine en raison de la pandémie. En 2020, la commission s'est penchée sur les nouvelles réglementations de la loi sur les étrangers et l'intégration et ses répercussions problématiques sur l'aide sociale. Les questions pratiques abordées englobaient la suppression de l'obligation de remboursement imposée au canton d'origine, la franchise sur le revenu en cas de maladie, d'accident et de maternité ou encore l'assurance-maladie dans le système pénitentiaire. Parmi les autres sujets abordés figuraient l'arrêt du Tribunal fédéral sur les droits procéduraux à

Zurich et la réévaluation du droit à une rente AI en cas de dépendance. La commission a été renforcée par l'arrivée d'un nouveau membre du canton d'Argovie, Lorraine Merillat.

### Commission Normes et pratique

La commission Normes et pratique (RiP) s'est réunie à trois reprises et à l'occasion d'un séminaire de deux jours. En mars, elle se concentrait toujours sur l'adoption finale de la révision des normes élaborées au cours des deux dernières années. Lors de son séminaire à Frauenfeld en septembre, elle a défini les principes de base du prochain cycle de révision jusqu'en 2024, ainsi que deux thèmes urgents à traiter: l'obligation d'entretien des proches et le soutien aux travailleurs indépendants. La RiP s'est également penchée sur la crise du coronavirus et ses conséquences. Elle a contribué aux analyses et prévisions de la CSIAS et a discuté des futurs défis. Christoph Gross (Zurich) et Manuela Reuss (Kreuzlingen) ont quitté la commission et ont été remplacés par les nouveaux membres Jürg Bruggmann (Weinfelden), Simon Vögeli (Köniz), et Lea Höschele, Zurich.



---

## Perspectives

### Monitoring 2021

Tous les deux ans, la CSIAS réalise un monitoring de l'aide sociale. Toutefois, en raison de la crise du coronavirus, celui-ci a été reporté d'un an. La CSIAS n'effectuera donc plus de monitoring auprès de ses membres jusqu'en 2021. Les questionnaires seront envoyés fin avril. Les participants pourront ensuite répondre aux questions jusqu'au début juillet. Les réponses devraient à nouveau fournir des indications précieuses pour la pratique de l'aide sociale.

### Travailleurs indépendants

En raison de la pandémie du coronavirus, les possibilités de réaliser un revenu sont fortement limitées pour les travailleurs indépendants. La CSIAS s'attend donc à une hausse considérable des demandes d'aide sociale de la part des indépendants. Soutenir ce groupe de personnes pose des défis particuliers à l'aide sociale, puisqu'il convient d'examiner et de décider combien de temps tolérer une activité déficitaire. Cette démarche requiert des connaissances spécialisées. La Commission Normes a donc été chargée de rédiger une notice pour la pratique. En outre, la Commission Développements organisationnels et finances (OeF), en collaboration avec l'Initiative des villes, organisera un webinaire sur ces diverses questions en juin.

### Site web sur la prévention de l'extrémisme

Projet contre la radicalisation de la CDAS, de la CSIAS et de l'Initiative des villes

Ce projet verra la création d'un site web avec des informations et outils sur la radicalisation et l'extrémisme violent. Le site s'adresse à deux groupes cibles: les services sociaux et les professionnels travaillant avec des adolescents et jeunes adultes (travail en milieu ouvert avec les enfants et jeunes, éducatrices et éducateurs de l'enfance, de la jeunesse et de rue, ainsi que délégués à la jeunesse au niveau communal et cantonal). Le projet est réalisé en collaboration avec la ZHAW (Haute école spécialisée de Zurich). Un groupe d'experts composé de représentants cantonaux de Suisse alémanique, de Suisse romande et du Tessin conseillera les porteurs du projet pendant la phase de mise en œuvre. Le site web sera accessible en ligne lors de l'assemblée plénière de la CDAS en novembre 2021.

### Magazine web ZESO

Depuis plus de 100 ans, la Revue de l'aide sociale et ses prédécesseurs rendent compte de l'aide sociale, du système social, de la politique sociale et de la recherche dans ce domaine. Afin de rendre les reportages encore plus accessibles et de répondre ainsi aux besoins du lectorat, une sélection d'articles sera désormais publiée sous forme de magazine web à partir de 2021. L'édition complète restera toutefois réservée aux abonné-e-s - que ce soit sous forme numérique ou imprimée.

### Journée nationale de Bienne

La Journée nationale de Bienne traitera de la mission et de la conception de l'aide personnelle dans le conseil social. Les nouvelles normes CSIAS accordent une importance particulière à l'aide personnelle. Mais qu'en est-il de l'aide personnelle dans la pratique, de son importance compte tenu des faibles ressources temporelles ? Et à quoi ressemblerait une offre optimale ? La CSIAS souhaite approfondir ces questions à l'occasion de cet événement. La Journée nationale aura lieu le 23 septembre 2021 à Bienne.

### Crise du coronavirus

Les conséquences immédiates et à moyen terme de la crise du coronavirus continueront d'occuper la CSIAS en 2021. La hausse prévue du nombre de dossiers et des coûts mettront l'aide sociale à rude épreuve dans les années à venir. La CSIAS abordera ces nouveaux défis dans le cadre de divers événements et développera du matériel pour soutenir les services sociaux dans ce contexte. Elle s'engagera par ailleurs au niveau politique pour s'assurer que les ressources financières et en personnel soient disponibles pour faire face à la charge de travail qui se profile.



---

# Comptes annuels et informations

# Bilan au 31.12.2020

ACTIF	au 31.12.2020	au 31.12.2019
Caisse	172.50	380.30
Banque: Paiement en espèces Raiffeisen	462.35	412.35
Compte de chèques postaux	5'098.00	1'800.44
Compte de chèques postaux «E-Deposito»	226'912.45	376'912.45
Banque: Compte courant Raiffeisen	105'001.00	23'315.07
Banque: Compte courant Raiffeisen «ZESO»	24'818.69	61'890.14
Banque: Compte Investissement Raiffeisen	500'000.00	400'000.00
<b>Liquidités</b>	<b>862'464.99</b>	<b>864'710.75</b>
Débiteurs	30'992.85	13'445.06
./. Ducroire	0.00	-180.00
<b>Créances résultant des prestations</b>	<b>30'992.85</b>	<b>13'265.06</b>
<b>Actifs transitoires</b>	<b>21'115.16</b>	<b>18'997.68</b>
Stock publications	1.00	1.00
<b>Actifs circulants</b>	<b>914'574.00</b>	<b>896'974.49</b>
Informatique, mobilier, installations	40'627.08	22'087.35
<b>Immobilisations</b>	<b>40'627.08</b>	<b>22'087.35</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>955'201.08</b>	<b>919'061.84</b>
<b>PASSIFS</b>		
Créanciers	23'469.48	9'935.69
autres dettes à court terme	1'555.67	1'836.00
Passifs transitoires	81'780.11	88'246.70
<b>Dettes à court terme</b>	<b>106'805.26</b>	<b>100'018.39</b>
Fonds CSIAS-Line	60'000.00	60'000.00
Pool d'Innovation	410'860.00	433'000.00
<b>Capital lié</b>	<b>470'860.00</b>	<b>493'000.00</b>
Fonds libre au 01.01..	326'043.45	325'142.27
Résultat annuel	51'492.37	901.18
<b>Fonds libre au 31.12.</b>	<b>377'535.82</b>	<b>326'043.45</b>
<b>Capital d'organisation</b>	<b>848'395.82</b>	<b>819'043.45</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>955'201.08</b>	<b>919'061.84</b>

# Compte de résultats 2020

	Budget 2021	Résultat 2020	Budget 2020	Résultat 2019
Cotisations	1'247'690.00	1'218'661.00	1'209'500.00	1'204'719.00
Publications	1'900.00	50'777.92	8'500.00	7'148.32
ZESO	122'000.00	130'819.56	125'000.00	123'510.70
Formations	34'000.00	36'385.00	31'000.00	30'612.00
Manifestations	64'000.00	21'949.97	116'000.00	89'299.17
Projets	25'000.00	20'457.81	35'000.00	2'634.99
CSIAS-Line	20'000.00	18'997.13	23'000.00	22'102.97
Prestation pour tiers	20'000.00	22'295.90	21'000.00	22'574.28
Assemblée générale	1'000.00	0.00	1'000.00	800.00
<b>Total produits</b>	<b>1'535'590.00</b>	<b>1'520'344.29</b>	<b>1'570'000.00</b>	<b>1'503'401.43</b>
Normes	-11'000.00	-107'289.30	-46'000.00	-37'897.35
ZESO	-81'000.00	-66'758.65	-75'000.00	-73'985.47
Formations	-21'300.00	-16'471.92	-23'000.00	-20'180.88
Manifestations	-61'000.00	-18'111.98	-73'000.00	-54'382.10
Projets	-40'000.00	0.00	-30'000.00	-8'400.00
CSIAS-Line	-6'000.00	-8'255.75	-6'000.00	-5'226.80
Prestation pour tiers	-8'000.00	-8'257.67	-8'000.00	-8'534.35
Assemblée générale	-17'000.00	-2'762.26	-17'200.00	-17'103.40
Associations (commissions/traductions etc.)	-133'000.00	-98'381.73	-152'000.00	-135'262.15
<b>Total Charges directes</b>	<b>-378'300.00</b>	<b>-326'289.26</b>	<b>-430'200.00</b>	<b>-360'972.50</b>
<b>Marge de contribution</b>	<b>1'157'290.00</b>	<b>1'194'055.03</b>	<b>1'139'800.00</b>	<b>1'142'428.93</b>
Charges personnelles	-1'009'300.00	-979'793.39	-999'800.00	-981'654.84
Autres Charges d'exploitation (loyer, IT, bureau, rel. Publiques)	-158'841.00	-151'442.98	-169'000.00	-163'025.66
<b>Total avant amortissements et résultat financier</b>	<b>-10'851.00</b>	<b>62'818.66</b>	<b>-29'000.00</b>	<b>-2'251.57</b>
Amortissements	-13'000.00	-22'297.17	-13'000.00	-8'353.00
Résultat financier	-500.00	-233.10	-500.00	-254.25
Revenus de location	3'300.00	11'203.98	12'500.00	11'760.00
<b>Resultat d'exploitation ordinaire</b>	<b>-21'051.00</b>	<b>51'492.37</b>	<b>-30'000.00</b>	<b>901.18</b>
Produit extraordinaire	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>RÉSULTAT ANNUEL</b>	<b>-21'051.00</b>	<b>51'492.37</b>	<b>-30'000.00</b>	<b>901.18</b>

## Tableau des flux de trésorerie 2020

### Fonds liquidités nets

Résultat de l'exercice	51'492.37	
Amortissements	22'297.17	
Correction de la valeur du stock	0	
Liquidation fonds CSIAS-Line	-22'140.00	
Variation du ducroire	-180.00	51'469.54
Variation des créances / actifs transitoires	-19'666.27	
Variation des emprunts à court terme	6'786.87	-12'879.40
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation</b>		<b>38'590.14</b>
Investissements immobilisations corporelles	-40'835.90	
Investissements immobilisations incorporelles	0	-40'835.90
Désinvestissements actifs financiers et participations	0	
Désinvestissements immobilisations corporelles	0	
Désinvestissements immobilisations incorporelles	0	0
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement</b>		<b>-40'835.90</b>
Augmentation des dettes financières	0	
Remboursement des dettes financières	0	
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement</b>		<b>0</b>
<b>AUGMENTATION (+) / DIMINUTION (-) DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>		<b>-2'245.76</b>
Variation de la trésorerie nette		
Etat au début de l'exercice		864'710.75
Etat à la fin de l'exercice		862'464.99
<b>AUGMENTATION (+) OU DIMINUTION (-) DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>		<b>-2'245.76</b>

# Capital d'organisation, fonds et grille des immobilisations

<b>Evolution du capital d'organisation et des fonds</b>	Solde initial 01.01.2020	Utilisation	Attribution	Transferts internes et utilisation	Solde final 31.12.2020
<b>Moyens provenant du propre financement</b>					
Capital libre	326'043.45	0.00	0.00	0.00	326'043.45
Fonds libres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat de l'exercice 2020	0.00	0.00	51'492.37	0.00	51'492.37
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>326'043.45</b>	<b>0.00</b>	<b>51'492.37</b>	<b>0.00</b>	<b>377'535.82</b>
<b>Moyens provenant du capital des fonds</b>					
Pool d'innovation	433'000.00	-22'140.00	0.00	0.00	410'860.00
Fonds CSIAS-Line	60'000.00	0.00	0.00	0.00	60'000.00
<b>Total capital lié</b>	<b>493'000.00</b>	<b>-22'140.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>470'860.00</b>

<b>Tableau de l'évolution des immobilisations</b>	Solde initial 01.01.2020	Entrées	Sorties	Solde final 31.12.2020
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>Valeurs d'achat</b>				
Mobilier/installations	22'745.50	0.00	0.00	22'745.50
Système téléphonique	9'008.85	0.00	0.00	9'008.85
Matériel et logiciels informatiques	11'199.05	40'835.90	0.00	52'034.95
<b>Valeurs d'achat 31.12.2020</b>	<b>42'953.40</b>	<b>40'835.90</b>	<b>0.00</b>	<b>83'789.30</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
Mobilier/installations	-12'930.10	-4'548.00	0.00	-17'478.10
Système téléphonique	-5'404.85	-3'604.00	0.00	-9'008.85
Matériel et logiciels informatiques	-2'530.10	-14'145.17	0.00	-16'675.27
<b>Amortissements cumulés 31.12.2020</b>	<b>-20'865.05</b>	<b>-22'297.17</b>	<b>0.00</b>	<b>-43'162.22</b>
<b>Avoirs nets</b>				
Mobilier/installations	9'815.40			5'267.40
Système téléphonique	3'604.00			0.00
Matériel et logiciels informatiques	8'668.95			35'359.68
	<b>22'088.35</b>			<b>40'627.08</b>

#### Durée d'utilisation:

Mobilier/installations	5 ans (amortissements linéaires)
Système téléphonique	5 ans (amortissements linéaires)
Matériel et Logiciels informatiques	5 ans (amortissements linéaires)

## Annexe aux comptes annuels

	2020	2019
<b>Informations sur les principes appliqués dans le cadre des comptes annuels</b>		
Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la loi suisse et du Swiss GAAP FER 21.		
<b>Informations, ventilation et explications sur les postes du bilan et du compte de résultat</b>		
Créances résultant de livraisons et prestations	30'993	13'445
Ducroire <sup>1</sup>	0	-180
	<b>30'993</b>	<b>13'265</b>
Actifs immobilisés <sup>2</sup>	40'627	22'087
<b>Nombre de collaborateurs</b>		
Nombre de postes à plein temps en moyenne annuelle	<10	<10
<b>Engagements de leasing non comptabilisés</b>		
> Échéance 1 an	4'896	4'896
< Échéance 1 an > 5 ans	3'264	8'160
	<b>8'160</b>	<b>13'056</b>
Engagements envers des institutions de prévoyance	0	0
<b>Indemnités</b>		
Indemnités au Comité	12'435	35'709
Indemnités au Comité directeur	19'167	29'668

### Evénements notables après la date de clôture du bilan

Après la date de clôture du bilan et jusqu'à l'approbation des comptes annuels par le Comité directeur, aucun événement notable susceptible de limiter la pertinence des présents comptes annuels ou qui devrait être publié ici n'est survenu.

<sup>1</sup> Le ducroire comprend les correctifs de valeurs individuels. Aucun correctif de valeur forfaitaire n'a été réalisé.

<sup>2</sup> Les investissements sont amortis linéairement sur une durée d'utilisation de 5 ans (cf. tableau des immobilisations).

# Rapport de l'organe de contrôle 2020

RÖTHLISBERGER



Dr. Röthlisberger AG  
Schönburgstrasse 41  
Postfach 561  
3000 Bern 22  
T +41 (0)31 336 14 14  
www.roethlisbergerag.ch

Partnersgesellschaft

G+S Treuhand AG   
Bern

 Mitglied von EXPERTSuisse

A member of  
 cpaai

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint  
à l'assemblée générale de la

## Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableaux des flux de trésorerie, évolution des fonds propres et des immobilisations et annexe) de la Conférence suisse des institutions d'action sociale pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à Swiss GAAP RPC 21, aux dispositions légales et aux statuts incombe au comité directeur alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi ne sont pas conformes à la loi et aux statuts et ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats selon les dispositions de SWISS GAAP RPC 21.

Berne, le 26 février 2021 hm/kz  
136800RB\_FER21\_2020\_F

Dr. Röthlisberger AG

Hanny Meister  
Experte-comptable diplômée  
Experte-réviseur  
(Responsable pour la révision)

Nicolas Theler  
Agent fiduciaire avec brevet fédéral  
Réviseur

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableaux des flux de trésorerie, annexe et évolution des fonds propres et des immobilisations)  
Somme du bilan CHF 955'201.08 / Résultat annuel CHF 51'492.37

## À propos de la CSIAS

### Assemblée générale

L'Assemblée générale est l'organe suprême de la CSIAS, elle surveille les activités de l'association. Ses responsabilités comprennent entre autres la prise de décisions sur les affaires soumises par le Comité, l'approbation des comptes annuels et du rapport d'activités ainsi que l'élection de la Présidence et du Comité. En règle générale, l'Assemblée générale se réunit une fois par an.

### Comité

Le Comité est l'organe de direction stratégique de la CSIAS. Il contrôle les affaires et les finances de l'association et adopte les normes CSIAS sous l'angle professionnel. L'adoption politique des normes incombe depuis 2015 à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Le Comité de la CSIAS est composé de quelque 40 représentantes et représentants d'organisations membres. Ce sont notamment tous les 26 cantons, la Principauté du Liechtenstein ainsi que des délégués/es de services sociaux communaux (villes, régions, communes) et d'organisations privées du domaine social qui sont présents au sein du Comité. Différents offices fédéraux, conférences sociales cantonales et la CDAS y siègent avec voix consultative.

### Comité directeur

Le Comité directeur pilote les affaires de l'association et surveille le Secrétariat général. Il met en pratique les décisions de l'Assemblée générale et du Comité et il est responsable de la planification financière et de la surveillance de la réalisation des objectifs de l'association. Par ailleurs, il élit la Secrétaire générale/le Secrétaire général et règle les conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat général. Le Comité directeur est composé de treize membres du Comité, une

représentation équilibrée des services sociaux cantonaux, régionaux et communaux ainsi que des organisations privées étant recherchée.

### Présidence

Christoph Eymann, Président, Conseiller national

Elisabeth Baume-Schneider, Vice-présidente, Conseillère aux États

### Membres

Jris Bischof, responsable de l'office des affaires sociale du Canton de Zoug

Jérôme Favez, chef du Service de l'action sociale, Canton du Valais

Claudia Hänzi, responsable de l'office des affaires sociale, Ville de Berne

Marianne Hochuli, responsable du secteur Etudes, Caritas Suisse

Caroline Knupfer, Secrétaire générale adjointe, département de la santé et des affaires sociales, Canton de Vaud

Andrea Lübberstedt, responsable de l'office des affaires sociales du Canton de Zurich

Thomas Michel, chef du département des affaires sociales, Ville de Bienne

Mirjam Schlup, directrice des services sociaux, Ville de Zurich

Andreas Zehnder, responsable du département des affaires sociales, Canton de Glaris

Stefan Ziegler, chef des services sociaux cantonaux d'Argovie

### Voix consultative

Markus Kaufmann, Secrétaire général CSIAS

Martine Kurth, Secrétaire générale ARTIAS

Gaby Szöllösy, Secrétaire générale CDAS

## À propos de la CSIAS

### Secrétariat général

Le Secrétariat général est responsable de la gestion opérationnelle des activités de l'association. Il se fonde sur les objectifs et les priorités définis par l'association. Le Secrétariat général applique la planification annuelle et les décisions du Comité directeur et élabore des bases de décision à l'attention des organes dirigeants.

Markus Kaufmann, Secrétaire général

Alexander Suter, responsable secteur Droit et conseil, Secrétaire général adjoint

Andrea Beeler, collaboratrice scientifique, secteur Etudes

Corinne Gerster, Administration

Regine Gerber, collaboratrice secteur Communication

Ingrid Hess, responsable secteur Communication

Corinne Hutmacher-Perret, responsable secteur Etudes, collaboratrice secteur Droit et conseil

Aatemad Kheir, collaboratrice administration

Iris Meyer, collaboratrice administration

Veronika Wanzenried, responsable finances et gestion des membres

### Commissions

Les commissions spécialisées de la CSIAS analysent, traitent et évaluent des champs thématiques de l'aide sociale à l'attention du Comité directeur. Elles réunissent des expertes et experts de l'association ou d'institutions externes. Les mandats pour le travail des commissions sont donnés par le Comité directeur.

#### *RiP Commission Normes et aides à la pratique*

Présidente: Claudia Hänni, membre du Comité directeur de la CSIAS et responsable de l'office de sécurité sociale, Bureau d'aide sociale de la ville de Berne

La Commission RiP s'occupe de l'élaboration et de l'adaptation périodique des normes CSIAS et d'autres aides à la pratique, contribuant ainsi à une application moderne, uniforme et conforme aux besoins de l'aide sociale dans les cantons et les communes. Pour traiter et concrétiser les questions relatives aux normes et aux aides à la pratique, la commission mandate un groupe de travail spécifique (GT RiP).

#### *SoSo Commission Aide sociale et politique sociale*

Président: Carlo Knöpfel, Professeur FHNW – Travail social

Think Tank de la CSIAS, la commission SoSo s'occupe de questions de politique sociale qui touchent à l'aide sociale. Elle forge l'opinion de l'association et élabore des prises de position, des positionnements ou des initiatives à l'attention du Comité directeur et du Secrétariat général.

## À propos de la CSIAS

### *Commission Questions juridiques*

Présidente: Nadine Zimmermann, responsable du département aide sociale publique, office des affaires sociales, Canton de Zurich

La commission Questions juridiques traite des questions juridiques concernant l'aide sociale en lien avec la Loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin (LAS). Elle s'exprime sur des questions des membres de la CSIAS et commente des décisions des tribunaux. Par ailleurs, elle intervient comme médiatrice dans des conflits autour de la question des compétences lorsque les cantons et les communes membres manifestent un besoin correspondant.

### *Commission Développements organisationnels et finances (Oe+F)*

Présidente: Karin Anwander, responsable services sociaux Stützpunkt Mitte, Glaris

La commission Oe+F traite des questions concernant l'organisation de l'aide sociale. Elle s'occupe de l'économie de gestion et des structures au sein de l'aide sociale. Les thèmes prioritaires de la commission Oe+F sont la stratégie et la planification, la gestion du personnel, la gestion systématique des cas, l'assurance qualité et la gestion financière.

*La composition du Comité et des commissions peut être consultée sous [www.skos.ch](http://www.skos.ch).*

### Effectif des membres

Etat au 31.12.20: 852 (-5)

Etat au 31.12.19: 857

### Manifestations

#### *Colloques*

Journée nationale «La subsidiarité – un défi permanent»

14.03.2019, Bienne

#### *Assemblée générale*

Affaires statutaires, décision par voie circulaire, 04.05-18.05.2020

#### *Formation continue CSIAS*

«Introduction à l'aide sociale publique»

23.06.2020, Olten

16.11.2020, en ligne

---

## Impressum

CSIAS  
Monbijoustrasse 22  
Case postale  
CH-3000 Berne 14  
T +41 (0)31 326 19 19  
F +41 (0)31 326 19 10  
admin@csias.ch  
www.csias.ch

Rédaction:  
Ingrid Hess

Photographie:  
Shutterstock

Réalisation:  
vollprecht gestaltung, Basel

Le rapport annuel est disponible  
en allemand et en français sur  
[www.skos.ch/fr/la-csias/rapports-annuels](http://www.skos.ch/fr/la-csias/rapports-annuels)

CSIAS  
Monbijoustrasse 22, Case postale, CH-3000 Berne 14  
T +41 (0)31 326 19 19, F +41 (0)31 326 19 10  
admin@csias.ch, www.csias.ch